

Public visé

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier.

- Tous les porteurs de la carte professionnelle (loi Hoguet), quelle que soit la mention pour laquelle elle a été délivrée.
- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les collaborateurs, salariés ou non (agents commerciaux), habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour son compte.

Composez votre formation !

Un parcours à la carte parmi un large choix de blocs de formations actualisés chaque année pour renouveler le droit d'exercer en immobilier.

Objectifs de la formation

- Répondre aux exigences de formation posées par la loi ALUR.
- Maintien des connaissances et des compétences adaptées aux besoins opérationnels.
- Mise à jour des connaissances réglementaires, fiscales et commerciales.

Compétences visées

- Maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière.
- Maintenir son niveau de compétences en matière d'immobilier.
- Appréhender les évolutions du cadre juridique de l'exercice de l'activité.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

Document remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation pour la chambre de commerce et de l'industrie (CCI).

Référence : IMMO-ALUR-BK

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : De 2h à 42h

Prix : 195 € *
Prix indicatif pour 14h

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :
3 mois d'accès



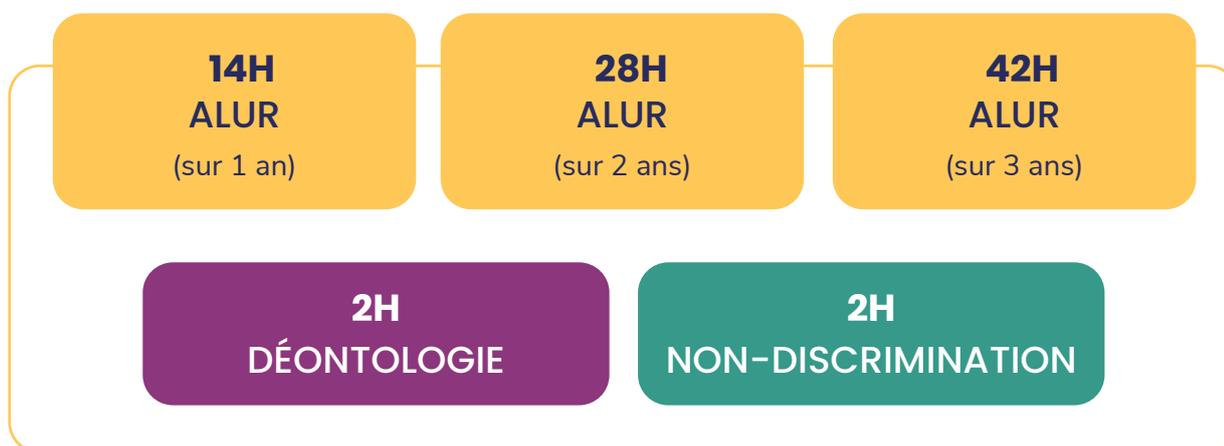
Détails de la formation

La formation loi ALUR est la formation obligatoire consacrée par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui s'impose aux professionnels relevant de la loi Hoguet pour renouveler leur carte professionnelle.

La durée de la formation continue est de quatorze heures par an ou de quarante-deux heures au cours de trois années consécutives d'exercice.

Au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques.

Décret du 18 février 2016 - art. 2 et 3



Une formation à la carte !

Créez votre parcours de 2 à 42 heures !

Composez votre formation en faisant votre sélection parmi un large choix de blocs pour totaliser le nombre d'heures qui vous est nécessaire.

Bloc A

Déontologie

(2h)

Bloc A1

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

(2h)

Bloc B

Réglementation RGPD

(2h)

Bloc C

Environnement construction

(5h)

Bloc D

SCI

(3h)

Bloc E

Fiscalité

(3h)

Bloc F

Professionnels de l'immobilier et discrimination

(2h)

Bloc G

Connaitre le client

(7h)

Bloc H

Financer une acquisition immobilière

(9h)

Bloc J

Notion de patrimoine

(6h)

Bloc K

Mieux communiquer au téléphone

(4h)

Bloc L

Gestion des incivilités

(2h)

-  Bloc déontologie
-  Bloc non-discrimination

 Bloc déontologie

 Bloc non-discrimination

Bloc A – Déontologie (2h)

- Déontologie et agent immobilier
- Environnement juridique des agents immobiliers
- Les pratiques commerciales déloyales
- Lutte anti-blanchiment et professionnels de l'immobilier
- Les contrats

Bloc A1 – Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (4h)

- La notion de blanchiment
- L'organisation de la lutte
- L'organisation de la lutte en France
- L'obligation de vigilance
- La connaissance du client
- Les personnes politiquement exposées
- La déclaration de soupçon
- Lutte anti-blanchiment et professionnels de l'immobilier

Bloc B – Réglementation RGPD (2h)

- Les fondamentaux
- Droits des personnes
- Obligations des entreprises

Bloc C – Environnement construction (5h)

- Environnement juridique de l'acte de construire - urbanisme
- Environnement juridique de l'acte de construire - le permis de construire
- Chronologie d'une transaction immobilière
- CCMi
- LA VEFA
- Cadastre et publicité foncière

Bloc D – Les SCI (3h)

- Associés et constitution
- Fonctionnement
- Fiscalité et comptabilité
- Dissolution

Bloc E – Fiscalité (3h)

- La fiscalité des revenus fonciers
- La location meublée
- La fiscalité de l'immobilier : Les plus-values immobilière
- L'IFI
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Loc'Avantage
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Denormandie
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif PINEL

Bloc F – Professionnels de l'immobilier et discrimination (2h)

- Le cadre réglementaire
- La relation avec le propriétaire
- Recherche et choix de locataire
- Professionnalisation des pratiques
- Droits, recours, responsabilité professionnelle
- Force de proposition

Bloc G - Connaître le client (7h)

- La protection du mineur
- Le statut du majeur protégé
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Le divorce
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Cas concret - PACS avec acquisition immobilière
- Cas concret - Contrat de mariage séparation
- Cas concret - Divorce avec soulte et garde partagée

Bloc H - Financer une acquisition immobilière (9h)

- L'environnement réglementaire du crédit immobilier
- Étude des prêts immobiliers
- L'environnement administratif du crédit immobilier
- Les financements immobiliers - I - Généralités
- Les financements immobiliers - II - Le PTZ
- Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
- Les financements adossés à l'immobilier
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers
- Le montage d'un prêt immobilier

Bloc J - Notion de patrimoine (6h)

- La notion de patrimoine
- Introduction à la transmission du patrimoine
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Immobilier et démembrement de propriété
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- L'IFI
- La fiscalité de la transmission du patrimoine

Bloc K - Mieux communiquer au téléphone (4h)

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations
- Savoir évaluer la dangerosité des personnes agressives
- Faire face aux incivilités et agressions

Bloc L - Gérer les incivilités (2h)

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'évaluation pour vous positionner ;
- Des cas pratiques où vous êtes immergé, le temps d'un serious game, dans votre environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.



Vos référents

Expert pédagogique : Jean-Michel Pauline

Sa carrière lui a permis d'alterner des postes opérationnels et des activités de formation, successivement :



Jean-Michel Pauline
Fondateur et gérant de Babylon.fr

- Directeur de groupe bancaire
- Agent immobilier
- Animateur au Brevet Professionnel de banque
- Maître de conférences à l'Institut Technique de Banque
- Consultant au CFPB Lyon
- Fondateur, consultant senior et administrateur du groupe Format Finance
- Depuis 1990, gérant fondateur et dirigeant de Babylon.fr

Domaines d'expertise

- Assurance
- Banque
- Crédits
- Immobilier

Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, babylon.fr reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

Contact

Pédagogique : Jean-Michel PAULINE - jean-michel.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Administratif : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
actions de formation

Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- ▶ Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- ▶ Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- ▶ Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Les contenus des module sont sous-titrés.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

formation@babylon.fr
04 79 25 94 96
(Appel non-surtaxé)

